

## **CONSEIL MUNICIPAL**

### **Séance du 16 octobre 2018**

**Nbre de conseillers en exercice : 11**  
**Nbre de conseillers présents : 8**  
**Nbre de pouvoirs : 0**  
**Date de convocation : 15 octobre 2017**  
**Date d'affichage : 15 octobre 2017**

L'an deux mille dix-huit et le seize du mois d'octobre à dix-huit heures et trente minutes, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni en séance extraordinaire, au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Mathias DUCAMIN, Maire

Présents : M. DUCAMIN Mathias, Mme HIPPOLYTE Josiane, Mme VIZOSO Karine, M. LAVIE Gilbert, Mme BROUARD-COSSET Virginie, M. MARTIN Jérôme, M. LAFFARGUE Jean Louis, Mme PUCHEU Mireille,

Absents excusés : M. MOREAU Mathieu, M. BORDIER Olivier, Mme FONTAGNERES Emily,

Secrétaire de séance : Mme BROUARD-COSSET Virginie

#### **N° 2018-36 : travaux de la salle communale; avenants au CCAP**

M. le Maire informe les conseillers de l'impossibilité de payer les artisans du chantier avec le CCAP actuel car il mentionne qu'aucun acompte ne peut être fait sur la facturation. Pour pouvoir honorer les factures, il est nécessaire de produire un avenant pour chaque artisan qui modifie les règles d'application du paiement des factures du chantier, sans en modifier les montants.

Le Conseil Municipal, ouï l'exposé du Maire et après en avoir délibéré,

**DECIDE** de produire les avenants au CCAP du Marché de travaux de la salle communale afin de permettre le paiement en plusieurs fois des factures du chantier

**CHARGE** M. le Maire de mettre en place ces avenants et le faire viser par la Préfecture.

#### **N° 2018-35 : EMPRUNT pour les travaux de la salle communale; commissions d'engagement**

M. le Maire rappelle que lors de sa dernière séance le Conseil Municipal de Cardesse a choisi de contracter deux emprunts auprès de la Caisse d'Epargne pour effectuer les travaux de la salle communale.

La banque demande que soient rajoutés à ces deux délibérations

2018-32 pour l'emprunt n°5635944 de 60 000€

2018-33 pour l'emprunt n° 5635954 de 23 600€

Le montant de la commission d'engagement de 100€ pour chacun d'entre eux.

Le Conseil Municipal, ouï l'exposé du Maire et après en avoir délibéré,

**DECIDE** de compléter les deux délibérations précédentes 2018-32 et 2018-33 prises lors de la réunion du 17/09/2018 en mentionnant que la commission d'engagement est d'un montant de 100€ pour chacun des deux prêts contractés.

**CHARGE** M. le Maire de faire remonter cette information auprès de la Caisse d'Epargne